

Nos conditions d'accueil.

Pour faire une demande d'admission

1. Vérifier que toutes les conditions indispensables à l'accueil sont remplies
2. Lire attentivement la charte et le règlement intérieur
3. Nous contacter par mail (bergeriedeberdine@orange.fr) ou téléphone (04 90 75 13 08)

Conditions indispensables à l'accueil

- Être majeur
- Sans aucun traitement de substitution ou psychotropes (neuroleptiques, anxiolytiques, antidépresseurs, somnifères)
- Sans traitement psychiatrique
- Ne pas être originaire d'Apt, ne pas y avoir de réseau de connaissances
- Adhérer à la charte et au règlement de l'association
- Venir seul, sans animal de compagnie, sans véhicule personnel et par ses propres moyens.

Charte

Règlement intérieur

- Venir à Berdine doit être une démarche personnelle, car la vie à Berdine demande un engagement fort. Il est crucial que toute personne souhaitant nous rejoindre fasse **elle-même** une demande. Vous êtes un professionnel de santé ou du champ social, un membre de la famille, un proche ? Nous sommes à votre disposition pour répondre à vos questions par mail mais ne validerons aucun accueil sans que la personne concernée ait fait sa propre démarche.
- Selon nos capacités d'hébergement, nous pouvons également accueillir ponctuellement des personnes ou des familles de personnes migrantes en difficulté. Afin de leur garantir un cadre de qualité, cet accueil est très limité. Vous pouvez nous contacter par mail pour en savoir plus.

Imprimer le
[Récapitulatif des conditions d'accueil](#)

Ce que Berdine n'est pas

- Un centre de cure/post-cure
- Un lieu d'accueil médicalisé
- Une structure d'insertion
- Une résidence sociale

Ce que Berdine propose: un lieu d'accueil

- Sans limite de durée
- Sans prix de journée ni loyer
- Avec des conditions de vie sobre
- Sans produits de substitution ni médicaments psycho-actifs
- Avec un suivi santé mais pas de suivi psychologique/psychiatrique institutionnel
- Centré sur l'hébergement : un accompagnement sur la suite du projet personnel et professionnel est proposé, mais uniquement une fois la situation stabilisée (à partir de 6 mois de présence)

Le cadre est pensé pour aider chacun à sortir de l'engrenage de l'addiction. Chacune des règles se veut un outil pour permettre à chacun d'évoluer dans une dynamique positive, exigeante mais bienveillante.

Voici quelques éléments clés de l'accueil (ne se substituant pas à la lecture de la charte et du règlement) :



En contrepartie de l'accueil gratuit et sans limite de durée (logé, nourri, blanchi) :

- Participation aux activités
- Présence obligatoire ½ heure chaque matin et soir aux réunions communautaires à la chapelle.
- Présence aux repas



Les papiers d'identité, l'argent, le téléphone portable, traitements... sont remis au bureau où ils restent jusqu'à un départ en vacances ou un départ définitif.



Pas de téléphone portable ni d'accès libre à internet pendant 2 ans. Possibilité d'appels ponctuels depuis un téléphone fixe.



Aucune démarche administrative n'est effectuée le premier mois. Après ce terme, l'accompagnement débute.



Pas d'accueil de couples ou de familles sur la problématique addiction.

Pas d'animal de compagnie.



Pas de courses personnelles avant 2 mois, puis courses faites en commun, uniquement si le compte de la personne le permet.

Pas de sortie non accompagnée ni de véhicule personnel, pas de visites avant 2 mois, pas de vacances avant 6 mois.